

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2016

## **Etaient présents :**

C. BALERIN  
J.C. ROUQUAYROL  
K. MASSON  
S. BELUEL  
M. AUGÉ  
A. DESASY  
M. TOMAS

**Excusés :** ARIBAUD Éric, CHEVRIER Yannick

**Absents :** MARC Daniel, SERGEANT Dominique

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 sur l'ordre du jour :

### **1) PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Maire indique que la commune représentant moins de 20 % de la population intercommunale, son adhésion est automatique dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Conseil Municipal adopte de ce fait le PLUI.

### **2) Plan Communal de sauvegarde**

Monsieur le Maire précise que le Plan Communal de sauvegarde vient d'être approuvé définitivement. Il sera transmis aux services de la Préfecture.

### **3) Remplacement du poste périscolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du remplacement du poste périscolaire pour l'année à venir qui compte 29 enfants. Mise en place d'un contrat sur l'année scolaire avec 1 mois d'essai.

Par ailleurs, il propose de rajouter 7 heures supplémentaires par semaine à la personne chargée de la préparation et du rangement pour assurer les activités périscolaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **4) Demande de fusion des Syndicats d'adduction d'eau (rive gauche de l'Orb et de la vallée de la Mare)**

Il s'agit de la fusion des Syndicats intercommunal d'adduction d'eau de la vallée de la Mare (SIAE) et du Syndicat de la rive gauche de l'Orb (SRGO) qui prend la dénomination « MARE ET LIBRON ». Il a pour objet les compétences suivantes : eau potable

- production par captage ou pompage
- protection des points de prélèvement
- traitement, transport et stockage de l'eau
- distribution d'eau destinée à la consommation humaine

Le Syndicat peut réaliser par convention des prestations pour les communes adhérentes présentant un lien avec ses compétences. Il peut également vendre de l'eau en dehors de son périmètre et en importer éventuellement. Le Syndicat pourra prendre de nouvelles compétences, notamment la compétence assainissement à la carte.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fusion des Syndicats SRGO et SIAE et le projet de statuts y afférents.

#### **5) Projet d'adhésion à un groupement de commande pour la fourniture de l'acheminement d'électricité (HERAULT ENERGIE)**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'adhérer à un groupement de commande pour la fourniture d'électricité à des tarifs avantageux. Des accords cadres et des marchés vont être lancés dans ce sens. HERAULT ENERGIES est en capacité d'exercer la mission de coordonnateur du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à un groupement de commande pour la fourniture de l'acheminement d'électricité.

#### **6) Aide de l'Agence de l'Eau pour la limitation de l'emploi d'herbicides**

Il s'agit d'une aide de l'Agence de l'Eau en faveur de l'agriculture biologique et de pratiques « zéro phyto » sur les espaces publics.

Information auprès des agriculteurs de la commune.

#### **Mise en place de diverses taxes**

Monsieur le Maire rappelle qu'il serait opportun d'augmenter les recettes de la commune en étudiant les taxes susceptibles d'être impactées.

La TCFE est une taxe prélevée sur les factures EDF des administrés et normalement reversée à la commune ; en 2002, elle a représenté la somme d'environ 2000,00 €. Le taux varie entre zéro et 8,5 % et avait été fixé à 4 %.

A suivre.

## **7) Décision modificative des crédits**

Monsieur le Maire liste les achats déjà effectués :

- table pique nique
- bancs
- chaises école
- panneaux
- aspirateur
- carafes

Dépenses pour lesquelles est nécessaire une décision modificative du budget :

Article 618 - 2000,00 €

Article 2184 + 2 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative du budget.

## **8) Travaux école et Mairie**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de mise aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées de l'école et de la Mairie qui s'élèvent à la somme d'environ 150 000 €. Sachant que durant les travaux, il faudra louer des locaux pour l'école et la Mairie, le projet peut s'élever rapidement à 200 000 €.

Il expose un nouveau projet par l'acquisition d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école et Mairie.

Ce point sera débattu lors du prochain Conseil Municipal de septembre.

## **9) Questions diverses**

\* Monsieur le Maire rappelle les incivilités à la salle des Combarelles qui ont engendré à plusieurs reprises des dépôts de plaintes, arrachage des lettres en façade, destruction d'un robinet ce qui est à déplorer. La bâche à incendie a été notamment vandalisée. Un geste commercial de l'agence AXA AUGÉ- BURGAT vient d'être fait à la commune pour une partie du montant de la réparation de la bâche incendie.

\* Il est rappelé que le prêt de matériel (tables, chaises, etc.) communal ne sera remis exclusivement que par l'employé de Mairie, M. Patrick MARQUEZ. Il aura en charge la remise, le comptage et le contrôle du matériel.